

# INTERPELLATION

**Auteur** Florian Alter, AdG/LA, et Blaise Melly, UDC  
**Objet** Le Conseil d'Etat s'attaque-t-il aux lanceurs d'alerte?  
**Date** 10.12.2019  
**Numéro** 6.0111

---

Dans le journal Le Temps du 26 novembre 2019, nous avons pu lire «Le conseiller d'Etat Jacques Melly, soutenu par ses collègues du gouvernement, a également intenté une action en justice contre le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, Sébastien Fanti, pour avoir refusé de révéler l'identité de lanceurs d'alerte dans l'affaire de la pollution au mercure dans le Haut-Valais.» À la fin du mois d'octobre, nous avons déjà appris que le Conseil d'État étudiait la possibilité de lancer une procédure pénale contre Joël Rossier, l'ancien chef du Service de l'Environnement.

Ces procédures nous inquiètent car elle donne l'impression que le Conseil d'Etat veut faire taire tous les lanceurs d'alerte du canton. Nous sommes estomaqués que la préoccupation première du Conseil d'État soit de s'attaquer aux messagers plutôt que de traiter les problèmes. Alors que les rapports s'accumulent au DMTE sur des sujets de la plus haute importance telle que des pollutions de l'environnement pouvant avoir des conséquences pour la santé des Valaisans, la volonté de faire taire les voix dissonantes ne laisse pas présager une résolution sereine de ces problématiques. Par ailleurs, nous ne comprenons pas cette stratégie alors que le manque de transparence du gouvernement s'est systématiquement retourné contre lui.

En ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, le Grand Conseil a accepté la motion 1.0195 «Lanceurs d'alerte en bonne santé» au stade du traitement en 2017 malgré l'opposition du Conseil d'État. Alors qu'elle devrait se trouver au stade de l'exécution, le Conseil d'Etat semble s'y opposer avec les mêmes arguments que ceux mis en avant pour combattre la motion. Pourtant, comme l'ont expliqué les motionnaires, ce n'est pas une loi qui y était demandé, mais par exemple un ombudsman pour l'administration publique.

## Conclusion

Pour informer la population valaisanne au sujet de l'attitude du Conseil d'Etat face aux lanceurs d'alerte, nous demandons au Président du Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Est-il vrai qu'une action en justice a été intentée contre le Préposé à la transparence?
- Est-il vrai que le Conseil d'Etat dans son ensemble soutient cette procédure?
- Le Conseil d'État ne craint-il pas de faire ainsi taire les personnes étant au courant de graves dysfonctionnements mettant en danger le bien commun?